



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700



Version: 3 Révision: 20/01/2020

Revisión precedente: 15/10/2018

Date d'impression: 20/01/2020

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

1.1	<u>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</u>	NEUCEROAD REFLEX Code: 02200700
1.2	<u>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:</u> <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> # Peinture pour signalisation routière. # <u>Secteurs d'utilisation:</u> # Utilisations industrielles (SU3). # Utilisations professionnelles (SU22). <u>Utilisations déconseillées:</u> # Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme "Utilisations prévues ou identifiées". Pour usage professionnel uniquement. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> # Réservé aux utilisateurs professionnels. Contient substances CMR de catégorie 1A ou 1B: Réservé aux utilisateurs professionnels. Interdit au public en général. Les restrictions ne s'appliquent pas à leur stockage, à leur conservation, à leur traitement, à leur chargement dans des conteneurs, ni à leur transfert d'un conteneur à un autre pour exportation, à moins que la fabrication des substances ne soit interdite Voir l'entrée 28 et/ou 29 et/ou 30 dans l'annexe du Règlement (CE) n° 552/2009~276/2010.	[X] Industriel [X] Professionnel
1.3	<u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> NEUCE - Indústria de Tintas, S.A. Rua Francisco Rocha - Aptdo. 4514 - 3700-892 - Romariz SJM (Portugal) Téléphone: +351 256 840040 - Fax: +351 256 840049 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> e-mail: geral@neuce.pt	
1.4	<u>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:</u>	+351 256 840041 (9:00-18:30 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence de tests et d'informations permettant l'application de techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels dans le mélange.

Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP):

DANGER: Flam. Liq. 2:H225 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | Skin Sens. 1:H317 | Carc. 1B:H350 | Repr. 1A:H360D | Lact.:H362 | STOT SE (narcosis) 3:H336 | STOT RE 2:H373 | Aquatic Acute 1:H400 | Aquatic Chronic 2:H411

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
<u>Physico-chimique:</u> 	Flam. Liq. 2:H225 Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 Skin Sens. 1:H317	c) c) c) c)	Cat.2 Cat.2 Cat.2 Cat.1	- Peau Yeux Peau	- Irritation Irritation Allergie
<u>Santé humaine:</u>  	Carc. 1B:H350 Repr. 1A:H360D Lact.:H362	c) c) c)	Cat.1B Cat.1A -	. Système reproducteur -	. Foetus -
<u>Environnement:</u> 	STOT SE (narcosis) 3:H336 STOT RE 2:H373 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 2:H411	c) c) c) c)	Cat.3 Cat.2 Cat.1 Cat.2	Ingestion Inhalation Inhalation -	SNC SNC - -

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.

2.2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:



Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP)

Mentions de danger:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H373I	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201-P202-P405 Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Garder sous clef.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280F Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P303+P361+P353-P352-P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P273-P391-P501a Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Indications additionnelles:

EUH201 Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.
EUH028 Réservé aux utilisateurs professionnels.
EUH208 Contient oléylamide d'acides gras de tallol, aducte d'acides gras C18 trimères et oléylamine. Peut produire une réaction allergique.

Substances qui contribuent à la classification:

Toluène
Xylène (mélange d'isomères)
Éthylbenzène

2.3

AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: # Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: # En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.
Autres effets néfastes pour l'environnement: # Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1

SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2

MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Mélange de pigments, résines et additifs dans des solvants organiques.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

10 < 15 %

Toluène

CAS: 108-88-3, EC: 203-625-9 REACH: 01-2119471310-51
CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Skin Irrit. 2:H315 | Repr. 2:H361D | STOT SE (narcosis) 3:H336 | STOT RE 2:H373 | Asp. Tox. 1:H304 | Aquatic Chronic 3:H412

Indice nr. 601-021-00-3
< REACH

10 < 15 %

Xylène (mélange d'isomères)

CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7 REACH: 01-2119488216-32
CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (skin) 4:H312 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | STOT RE 2:H373 | Asp. Tox. 1:H304

Indice nr. 601-022-00-9
< REACH

2,5 < 5 %

Éthylbenzène

CAS: 100-41-4, EC: 202-849-4
CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 | STOT RE 2:H373E | Asp. Tox. 1:H304 | Aquatic Chronic 3:H412

Indice nr. 601-023-00-4
< Autoclassifié

1 < 3 %

Méthyléthylcétone

CAS: 78-93-3, EC: 201-159-0 REACH: 01-2119457290-43
CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (narcosis) 3:H336 | EUH066

Indice nr. 606-002-00-3
< REACH / ATP01

1 < 2 %

Paraffines chlorées en C14- C17

CAS: 85535-85-9, EC: 287-477-0 REACH: 01-2119519269-33
CLP: Attention: Lact.: H362 | Aquatic Acute 1:H400 (M=100) | Aquatic Chronic 1:H410 (M=10) | EUH066

Indice nr. 602-095-00-X
< REACH / ATP01

< 0,15 %

Solvant naphte (pétrole), aromatique léger

CAS: 64742-95-6, EC: 265-199-0 REACH: 01-2119486773-24
CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Skin Irrit. 2:H315 | STOT SE (narcosis) 3:H335 | Asp. Tox. 1:H304 | Aquatic Chronic 2:H411

Indice nr. 649-356-00-4
(Note H,P) < REACH / ATP01

< 0,15 %

Oléylamide d'acides gras de tallol

CAS: 85711-55-3, EC: 288-315-1
CLP: Danger: Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1A:H317 | STOT RE 2:H373o

Autoclassé
< REACH

< 0,15 %

Aducte d'acides gras C18 trimères et oléylamine

CAS: 147900-93-4, Liste nr. 604-612-4
CLP: Attention: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Sens. 1B:H317 | STOT RE 2:H373b | Aquatic Chronic 2:H411

Autoclassé



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700

**Impuretés:**

Contenu de benzène < 0.1%.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 15/01/2019.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTES ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:**

En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition**Symptômes et effets, aigus et différés****Description des premiers secours****Inhalation:**

L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.

Peau:

Le contact avec la peau produit rougeur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants. En cas de rougeur de la peau ou éruptions cutanées, appeler immédiatement un médecin.

Yeux:

Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.

Enlever les verres de contact. Rincer à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Ingestion:

Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.

En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: # Non disponible.

Antidotes et contre-indications: # Il n'est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 MOYENS D'EXTINCTION:**

Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés halogénés, acide chlorhydrique. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers: # Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: # Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700



SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1** PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:
Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.
- 6.2** PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
- 6.3** MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.
- 6.4** RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:
Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1** PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:
Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Recommandations générales:
Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Du à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
- Point d'éclair : # 18* # °C
- Température auto-inflammation : # 486* # °C
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : # 1.2* - 7.6 % Volume 25°C
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
Les femmes enceintes ne doivent pas être employées à des procédures utilisant ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:
Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
- 7.2** CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:
Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.
Classe de magasin : # D'après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage : # 12. mois
Températures : # min: 5. °C, max: 35. °C (recommandé).
Matières incompatibles:
Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
Type d'emballage:
Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): # Directive 2012/18/UE:
- Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune
- Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):
· Dangers physiques: Liquide et vapeurs très inflammables (P5c) (5000t/50000t).
· Dangers pour la santé: Non applicable
· Dangers pour l'environnement: Très toxique pour les organismes aquatiques (E1) (100t/200t).
· Autres dangers: Non applicable.
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 100 tonnes
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 200 tonnes
- Observations:
Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700



- 7.3 **UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:**
Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 **PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:**
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Décret 2012-746) (France, 2012)	An	VME ppm	mg/m ³	VLCT ppm	mg/m ³	Observations	Table MP nr
Toluène	2012	20.	77.	100.	384.	R3, *Vd	4bis,84
Xylène	2007	50.	221.	100.	442.	Vd	4bis,84
Éthylbenzène	2007	20.	88.	100.	442.	Vd	84
Méthyléthylcétone	2007	200.	600.	300.	900.	Vd	84
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger	1993	-	150.	-	-	Vd	84

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

*Vd - Risque de pénétration percutanée.

R3 - Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 3.

Applicable d'après la Directive 90/394/CEE~1999/38/CE, sur la protection des travailleurs contre les risques en relation avec l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes lors du travail.

Applicable d'après la Directive 82/605/CEE (Décret n° 2003-1254), par laquelle la Réglementation pour la prévention de risques et protection de la santé des travailleurs par présence de plomb métallique et ses composés inorganiques dans l'environnement de travail.

Risque de pénétration percutanée (*Vd): # Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voie cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante par la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. Il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité globale de polluants absorbés.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivé de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent dériver d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs:

- Effets systémiques, aiguë et chroniques:

	DNEL Inhalation mg/m ³		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Toluène	384.	(a) 192. (c)	s/r (a)	384. (c)	- (a)	- (c)
Xylène (mélange d'isomères)	289.	(a) 77.0 (c)	s/r (a)	180. (c)	- (a)	- (c)
Méthyléthylcétone	- (a)	600. (c)	- (a)	1161. (c)	- (a)	- (c)
Paraffines chlorées en C14- C17	- (a)	6.70 (c)	- (a)	47.9 (c)	- (a)	- (c)
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

Niveau dérivé sans effet, travailleurs:

- Effets locaux, aiguë et chroniques:

	DNEL Inhalation mg/m ³		DNEL Cutanée mg/cm ²		DNEL Yeux mg/cm ²	
Toluène	384.	(a) 192. (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Xylène (mélange d'isomères)	289.	(a) s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Méthyléthylcétone	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Paraffines chlorées en C14- C17	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700



CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:

- Eau douce, marin et déversements intermittentes:

Toluène

Xylène (mélange d'isomères)

Méthyléthylcétone

Paraffines chlorées en C14- C17

Solvant naphte (pétrole), aromatique léger

PNEC Eau douce

mg/l

0.680

0.327

55.8

0.00100

uvcb

PNEC Marin

mg/l

0.680

0.327

55.8

0.000200

uvcb

PNEC Intermittent

mg/l

0.680

0.327

55.8

-

uvcb

- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:

Toluène

Xylène (mélange d'isomères)

Méthyléthylcétone

Paraffines chlorées en C14- C17

Solvant naphte (pétrole), aromatique léger

PNEC STP

mg/l

13.6

6.58

709.

80.0

uvcb

PNEC Sédiments

mg/kg dw/d

16.4

12.5

285.

13.0

uvcb

PNEC Sédiments

mg/kg dw/d

16.4

12.5

285.

2.60

uvcb

Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:

- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:

Toluène

Xylène (mélange d'isomères)

Méthyléthylcétone

Paraffines chlorées en C14- C17

Solvant naphte (pétrole), aromatique léger

PNEC Air

mg/m3

-

-

-

-

uvcb

PNEC Sol

mg/kg dw/d

2.89

2.31

22.5

11.9

uvcb

PNEC Oral

mg/kg dw/d

-

-

1000.

10.0

uvcb

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

uvcb - La substance à une composition complexe inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles pour dériver les PNEC ne sont pas appropriés et il n'est pas possible identifier une seule concentration PNEC représentative pour ces substances, donc pas utilisé dans les calculs d'évaluation des risques.



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700



8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: # Éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux et du visage: # On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: # On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:



Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.

Lunettes:



Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Non.

Gants:



Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes:

Non.

Tablier:

Non.

Combinaison:

Conseillable. Garder les vêtements de travail sous contrôle et séparés du reste. Ne pas porter les vêtements contaminés à la maison. Laver les vêtements de travail contaminés avant de les utiliser à nouveau.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: # Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: # Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: # Ce produit contient les substances suivantes figurant dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE: Jaune de sulfochromate de plomb (plomb et ses composés).

Émissions atmosphériques: # En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

- COV (installations industrielles): # Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations: Solvants : 33.8% Poids, COV (livraison) : 33.0% Poids, COV : 29.5% C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen) : 98.5, Nombre d'atomes de C (moyen) : 7.3.



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700



SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:Aspect

- État physique : # Liquide.
- Couleur : # Divers.
- Odeur : Caractéristique
- Seuil olfactif : # Non disponible (mélange).

Valeur pH

- pH : # Non applicable (milieu non aqueux).

Changement d'état

- Point de fusion : # Non disponible
- Point initial d'ébullition : # 79.6* # °C à 760 mmHg

Densité

- Densité de vapeur : # Non disponible
- Densité relative : # 1.378* # à 20/4°C Relative eau

Stabilité

- Température de décomposition : # Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).

Viscosité:

- Viscosité (temps écoulement) : # Non disponible

Volatilité:

- Taux d'évaporation : # 97.6* nBuAc=100 25°C Relative
- Tension de vapeur : # 19.4* # mmHg à 20°C
- Tension de vapeur : # 11.8* kPa à 50°C

Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau: : # Immiscible
- Liposolubilité : # Non disponible (mélange non testé).
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : # Non applicable (mélange).

Inflammabilité:

- Point d'éclair : # 18* °C # CLP 2.6.4.3.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : # 1.2* - 7.6 % Volume 25°C
- Température auto-inflammation : # 486* # °C

Propriétés explosives:

Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.

Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Non volatiles : # 59.5 # % Poids
- COV (livraison) : # 33.0 % Poids
- COV (livraison) : # 454.4 g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:

Corrosion pour les métaux: # Il n'est pas corrosif pour les métaux.

Propriétés pyrophoriques: # In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, métaux.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

Chaleur: # Tenir éloigné des sources de chaleur.

Lumière: # S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.

Air: # Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

Pression: # Irrélevant.

Chocs: # Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: acide chlorhydrique, composés halogénés.



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700



SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:TOXICITÉ AIGUË:Dosages et concentrations létales de composants individuels :

	<u>DL50 (OECD 401)</u> mg/kg bw oral		<u>DL50 (OECD 402)</u> mg/kg bw cutanée		<u>CL50 (OECD 403)</u> mg/m3.4h inhalation	
Toluène	5580.	Rat	12124.	Lapin	> 28100.	Rat
Xylène (mélange d'isomères)	4300.	Rat	1700.	Lapin	> 22080.	Rat
Éthylbenzène	3500.	Rat	15400.	Lapin	> 17400.	Rat
Méthyléthylcétone	2737.	Rat	6480.	Lapin	> 23500.	Rat
Paraffines chlorées en C14- C17	26100.	Rat	13500.	Lapin	> 20000.	Rat
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger	3900.	Rat	3160.	Lapin		
Oléylamide d'acides gras de tallol	> 2000.	Rat				

Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels :

	<u>ATE</u> mg/kg bw oral		<u>ATE</u> mg/kg bw cutanée		<u>ATE</u> mg/m3.4h inhalation	
Xylène (mélange d'isomères)	-		1100.*		11000.*	Vapeurs
Éthylbenzène	-		-		17400.	Vapeurs
Adulte d'acides gras C18 trimères et oléylamine	500.*		-		-	

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir des composants et ne représentent pas les résultats de tests.
(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATIONS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> 	Peau 	Cat.2	# IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.	GHS/CLP 3.2.3.3.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.2	# IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> 	Peau 	Cat.1	# SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Neurologiques:</u> 	SE	SNC 	Cat.3	# NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.	GHS/CLP 3.8.3.4.
<u>Neurologiques:</u> 	RE	SNC 	Cat.2	# NEUROTOXIQUE: Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.	GHS/CLP 3.8.3.4.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:Effets cancérogènes:

Génotoxicité: # N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction:

Cette préparation contient les suivantes substances qui peuvent être toxiques pour la reproduction des humains :

Toluène (cat.2)

Effets via l'allaitement: # Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: # Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

Exposition à court terme: # Nocif par inhalation. Nocif par contact avec la peau. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Irrite la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs.

Exposition prolongée ou répétée: # Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:Absorption percutanée:

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être très élevée: Toluène, Xylène (mélange d'isomères), Éthylbenzène, Méthyléthylcétone.

Toxicocinétique basique: # Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

L'intoxication aiguë par des composés inorganiques de plomb produit des douleurs gastriques et abdominales, vomissements, diarrhée, anémie, insuffisance rénale et saturnisme; l'intoxication chronique peut aussi affecter le système nerveux central sous la forme de céphalées, l'insomnie et des altérations du caractère et de la mémoire.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP).

12.1

TOXICITÉ:Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels:

Toluène
Xylène (mélange d'isomères)
Éthylbenzène
Méthyléthylcétone
Paraffines chlorées en C14- C17
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger
Oléamide d'acides gras de tallol

CL50 (OECD 203)
mg/l-96heures

> 5.5 Poissons
> 14. Poissons
> 12. Poissons
2993. Poissons
5000. Poissons
> 9.2 Poissons
> 100. Poissons

CE50 (OECD 202)
mg/l-48heures

> 3.8 Daphnie
> 16. Daphnie
> 1.8 Daphnie
308. Daphnie
0.0059 Daphnie
> 6.1 Daphnie
> 15. Daphnie

CE50 (OECD 201)
mg/l-72heures

> 13. Algues
> 10. Algues
> 33. Algues
1972. Algues
> 3.2 Algues
> 7.0 Algues

Concentration sans effet observé

Toluène
Paraffines chlorées en C14- C17

NOEC (OECD 210)
mg/l-28jours

1.4 Poissons
0.13 Poissons

NOEC (OECD 211)
mg/l-21jours

< 1. Daphnie
< 0.01 Daphnie

NOEC (OECD 201)
mg/l-72heures

> 10. Algues

Concentration minimale avec effet observé

Toluène
Paraffines chlorées en C14- C17

LOEC (OECD 210)
mg/l-28jours

2.8 Poissons

LOEC (OECD 211)
mg/l-21jours

0.018 Daphnie

LOEC (OECD 201)
mg/l-72heures



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700



ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
<u>Toxicité aquatique aiguë:</u> 	Cat.1	# TRÈS TOXIQUE: Très toxique pour les organismes aquatiques.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
<u>Toxicité aquatique chronique:</u> 	Cat.2	# TOXIQUE: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.
CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Non disponible.

Biodegradation aérobie de composants individuels :	DOO mgO2/g	%DBO/DOO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilité
Toluène	2520.		Facile
Xylène (mélange d'isomères)	2620.	~ 52. ~ 81. ~ 88.	Facile
Éthylbenzène	3164.	~ 30. ~ 68. ~ 79.	Facile
Méthyléthylcétone	2440.	~ 98.	Facile
Paraffines chlorées en C14- C17	~ 1500.		Non facile
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger	3195.		Facile
Oléylamide d'acides gras de tallol		51. 72. 87.	Facile
Adulte d'acides gras C18 trimères et oléylamine			Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Il peut se bioaccumuler.

Bioaccumulation de composants individuels :	log Pow	BCF L/kg	Potentiel
Toluène	2.69	13. (calculée)	Non disponible
Xylène (mélange d'isomères)	3.16	57. (calculée)	Non disponible
Éthylbenzène	3.15	56. (calculée)	Non disponible
Méthyléthylcétone	0.290	3.2 (calculée)	Non disponible
Paraffines chlorées en C14- C17	5.50	1087. (calculée)	Non disponible
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger	3.30	70. (calculée)	Non disponible
Oléylamide d'acides gras de tallol	13.5	71. (calculée)	Non disponible
Adulte d'acides gras C18 trimères et oléylamine		3.2 (calculée)	Non disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

Movilité de composants individuels :	log Koc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C	Potentiel
Toluène	2.57	680. (calculée)	Non disponible
Xylène (mélange d'isomères)	2.25	660. (calculée)	Non disponible
Éthylbenzène	2.23	798. (calculée)	Non disponible
Méthyléthylcétone	1.28	5.8 (calculée)	Non disponible
Paraffines chlorées en C14- C17	5.11		Non disponible
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger	2.96	440. (calculée)	Non disponible
Oléylamide d'acides gras de tallol	8.16		Non disponible
Adulte d'acides gras C18 trimères et oléylamine			Non disponible

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: **# Non disponible.**

Potentiel de formation photochimique d'ozone: **# Non disponible.**

Potentiel de réchauffement climatique: **# En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.**

Potentiel de perturbation du système endocrinien: **# Non disponible.**

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: **# Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:**

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: **# Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:**

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700



Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales. Contient des composés halogénés: En cas d'incinération, prendre les mesures nécessaires pour éviter la formation et émission à l'atmosphère de furanes et dioxynes par dessus les limites légales permises.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: 1263

14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:
PEINTURES

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:

(Disposition spéciale 640D) Pv<110 kPa50°C

Transport par route (ADR 2019) et
Transport par chemin de fer (RID 2019):

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: II
- Code de classification: F1
- Code de restriction en tunnels: (D/E)
- Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L
- Quantités limitées: 5 L (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4



Transport voie maritime (IMDG 38-16):

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: II
- Fiche de Sécurité (FS): F-E,S_E
- Guide soins médicaux d'urgence: 310,313
- Polluant marin: Oui.
- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.



Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2018):

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: II
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.



Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non disponible.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE:
Voir la section 14.3

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:
Classé comme dangereux pour l'environnement.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:
S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:
Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

Protection de sécurité par des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Responsabilidade ambiental:

A utilização deste produto em Portugal fica sujeita ao regime de responsabilidade ambiental previsto no DL.147/2008.

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Autres législations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.



NEUCEROAD REFLEX
Code: 02200700



SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP), Annexe III:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H373o Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion. H373iE Risque présumé d'effets graves pour les organes auditifs à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H361id Susceptible de nuire au fœtus par inhalation. H373iJ Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Notes concernant l'identification, classification et l'étiquetage des substances:

Note H : La classification et l'étiquette mentionnées pour cette substance s'appliquent uniquement à la ou aux propriétés dangereuses indiquées par la ou les phrases de risque en liaison avec la ou les catégories de danger mentionnées.

Note P : La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de benzène (EC no 200-753-7).

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- # European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- # EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Plomo: Criterios toxicológicos para vigilancia médica de trabajadores, F. Marqués (INSHT, DT.71.92, 1992).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2019).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 38-16 (IMO, 2016).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- # REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- # GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- # CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- # EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- # ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- # CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- # UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- # SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- # PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- # mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- # COV: Composés Organiques Volatiles.
- # DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- # PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- # LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- # LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- # ONU: Organisation des Nations Unies.
- # ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- # RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- # IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- # IATA: Association du Transport aérien international.
- # ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:

Version: 2 15/10/2018
Version: 3 20/01/2020

Révision:# Modifications en ce qui concerne la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.